

AUTORISATION POUR VENIR CHERCHER UN ENFANT

Les enfants ne peuvent être confiés qu'à des personnes en ayant reçu l'autorisation des parents ou du responsable légal.

En dehors de ces autorisations permanentes, seule une autorisation écrite de votre part permettra à une autre personne de récupérer votre ou vos enfants, merci de veiller à nous informer de toute modification.

Nous vous demandons de bien vouloir nous indiquer le nom de ces personnes, leur lien avec l'enfant et un numéro de téléphone.

Nous soussignons Monsieur/Madame.....père/mère
responsable légal de l'enfant(nom/prénom/classe) :.....
autorisons les personnes indiquées ci-dessous à venir chercher notre enfant.

Noms des personnes autorisées	Lien avec l'enfant (famille-voisin-amis-nourrice.....)	Téléphone
1/		
2/		
3/		
4/		

FAIT LE

A.....

SIGNATURE :